

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU sommaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 11

Date de convocation : 14/10/2016

L'an deux mille seize et le 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GANDY Catherine	LEBON Claire
GIRAUD Alain	CORMY Marc	BORTOLOSO Erick
COTE Monique	DRUESNES Sandrine	MATHY Frédéric
GUICHARD Laurent	GALLOT Jean Michel,	

Mme le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour.

1 - FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION

Le Conseil Municipal fixe à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Bâgé et de Pont de Vaux et les répartit entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

2 - ADHESION A LA STRUCTURE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT)

Le Conseil Municipal prend acte du projet de statut de ce Syndicat Mixte, qui sera la structure porteuse du SCOT Bresse Val de Saône.

3 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'arrêté préfectoral répartissant le prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) nous a été communiqué.

Il convient donc de régulariser le montant inscrit au budget principal.

4 - TRACTEUR DEVIS

Des devis pour l'achat d'un tracteur neuf ont été demandés.

Laurent GUICHARD a fait un tableau comparatif. Une étude plus approfondie sera menée.

5 - LOGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Les travaux des sanitaires et de réparations des fuites seront aussi commandés.

6 - DIVERS

11 novembre : défilé à 11 h 00

Dossiers en cours :

- Terrains rue de la Mortelle : la vente a été signée.
- Assainissement route de l'Etang : rendez vous avec l'entreprise DE GATA
- Travaux PATA : rappeler l'entreprise COLAS, les travaux sont à revoir
- Lagune : les terrains sont en cours d'acquisition

Porcherie : la préfecture nous a fait parvenir une copie de son arrêté consignant la somme de 5000 € pour la non réalisation des études demandées.

Poids public : il sera fermé du 1^{er} décembre au 15 janvier.

Affiché le  20/10/16